

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
- LAVAL ECONOMIE -**

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

23 rue du Général Ferrié
53000 LAVAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 2019

Laval

92, avenue Robert Buron
CS 86112
53062 Laval cedex 9
Tél : 02 43 59 16 32
laval@crowe-cifralex.fr

Le Mans

28, place de l'Éperon
72000 Le Mans
Tél : 02 43 28 01 77
lemans@crowe-cifralex.fr

Nantes

10, rue Jack London
BP 36
44400 Rezé
Tél : 02 40 69 81 00
nantes@crowe-cifralex.fr

Paris

178, rue de Courcelles
75017 Paris
Tél : 01 84 79 45 79
paris@crowe-cifralex.fr

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
- LAVAL ECONOMIE -**

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

23 rue du Général Ferrié
53000 LAVAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

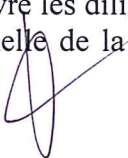
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



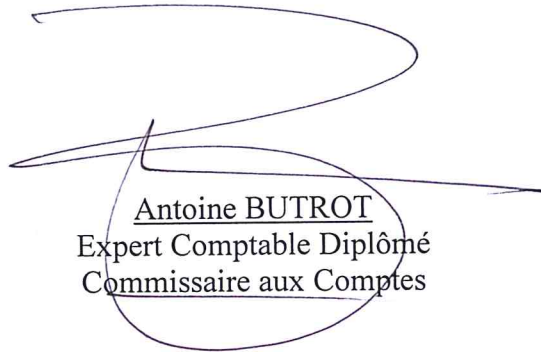
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LAVAL, 14 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Pour CIFRALEX
Le mandataire social
Chargé du mandat



Antoine BUTROT
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
- LAVAL ECONOMIE -**

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

23 rue du Général Ferrié
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 2019

Laval

92, avenue Robert Buron
CS 86112
53062 Laval cedex 9
Tél : 02 43 59 16 32
laval@crowe-cifralex.fr

Le Mans

28, place de l'Éperon
72000 Le Mans
Tél : 02 43 28 01 77
lemans@crowe-cifralex.fr

Nantes

10, rue Jack London
BP 36
44400 Rezé
Tél : 02 40 69 81 00
nantes@crowe-cifralex.fr

Paris

178, rue de Courcelles
75017 Paris
Tél : 01 84 79 45 79
paris@crowe-cifralex.fr

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
- LAVAL ECONOMIE -**

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

23 rue du Général Ferrié
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LAVAL ECONOMIE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

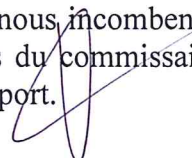
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les rapports d'activité et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

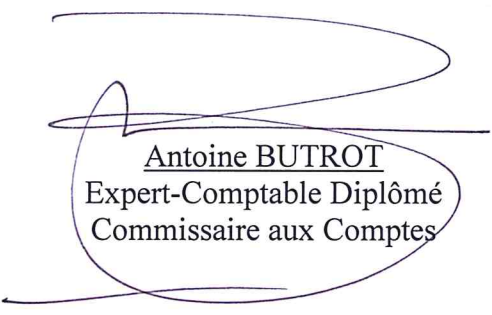
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL, le 14 Juin 2019
Le Commissaire aux Comptes

Pour CIFRALEX
Le mandataire social
Chargé du mandat



Antoine BUTROT
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
- LAVAL ECONOMIE -**

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

23 rue du Général Ferrié
53000 LAVAL

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
- LAVAL ECONOMIE -**

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

23 rue du Général Ferrié
53000 LAVAL

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
- LAVAL ECONOMIE -**

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

23 rue du Général Ferrié
53000 LAVAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	269	269		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	20 661	16 346	4 316	3 940
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 515		1 515	1 515
ACTIF IMMOBILISE	22 461	16 615	5 846	5 471
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	1 905		1 905	2 196
Divers				
Valeurs mobilières de placement	261 705		261 705	260 399
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	249 248		249 248	196 508
Charges constatées d'avance	10 735		10 735	3 710
ACTIF CIRCULANT	523 594		523 594	462 813
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	546 054	16 615	529 440	468 284

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFRALEX
le chargé du mandat

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	251 492	223 028
RESULTAT DE L'EXERCICE	84 180	28 464
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	335 672	251 492
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	130 474	129 724
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	130 474	129 724
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 341	18 704
Dettes fiscales et sociales	41 953	68 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTE	63 294	87 067
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	529 440	468 284

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFRALEX
le chargé du mandat

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	5 610	6 573
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	735 392	687 000
Reprises et Transferts de charge	9 926	4 798
Cotisations		
Autres produits		
Produits d'exploitation	750 928	698 371
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	150 630	152 769
Impôts et taxes	19 699	19 748
Salaires et Traitements	340 451	331 217
Charges sociales	154 999	152 842
Amortissements et provisions	2 830	16 274
Autres charges		
Charges d'exploitation	668 610	672 851
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 318	25 519
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2 108	3 714
Charges financières		
Résultat financier	2 108	3 714
RESULTAT COURANT	84 427	29 233
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	247	769
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	84 180	28 464
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFRALEX
le chargé du mandat

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises Coût d'achats marchandises vendues MARGE COMMERCIALE						
Production vendue Production stockée Production immobilisée Coût des matières et sous-traitance MARGE DE PRODUCTION	5 610	100,00	6 573	100,00	-963	-14,65
	5 610	100,00	6 573	100,00	-963	-14,65
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	5 610	100,00	6 573	100,00	-963	-14,65
MARGE BRUTE GLOBALE	5 610	100,00	6 573	100,00	-963	-14,65
Autres achats et charges externes	150 630	NS	152 769	NS	-2 140	-1,40
VALEUR AJOUTEE	-145 020	NS	-146 196	NS	1 177	-0,80
Subventions d'exploitation Impôts, taxes et verst assimilés Charges de personnel	735 392 19 699 495 451	NS 351,14 NS	687 000 19 748 484 059	NS 300,44 NS	48 392 -49 11 391	7,04 -0,25 2,35
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	75 223	NS	36 996	562,85	38 227	103,33
Reprises s/ charges et Transferts Autres produits Dot. amortissements et provisions Autres charges	9 926 2 830	176,93 50,45	4 798 16 274	72,99 247,59	5 128 -13 444	106,89 -82,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 318	NS	25 519	388,24	56 799	222,57
Quote part résultat en commun Produits financiers Charges financières	2 108	37,58	3 714	56,50	-1 606	-43,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	84 427	NS	29 233	444,75	55 193	188,80
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles Résultat exceptionnel						
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	247	4,40	769	11,70	-522	-67,88
RESULTAT DE L'EXERCICE	84 180	NS	28 464	433,05	55 715	195,74

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFRALEX
le chargé du mandat

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LAVAL ECONOMIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 529 440 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 84 180 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Les valeurs mobilières de placement détenues par l'association sont constituées uniquement de dépôt à terme. Les revenus financiers issus de ces placements sont provisionnés au bilan.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	269			269
Immobilisations incorporelles	269			269
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 999	2 456	793	20 661
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	18 999	2 456	793	20 661
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 515			1 515
Immobilisations financières	1 530			1 530
ACTIF IMMOBILISE	20 798	2 456	793	22 461

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 456		2 456
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 456		2 456
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		793		793
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		793		793

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	269			269
Immobilisations incorporelles	269			269
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 058	2 080	793	16 346
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	15 058	2 080	793	16 346
ACTIF IMMOBILISE	15 327	2 080	793	16 615

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 156 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 515		1 515
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 905	1 905	
Charges constatées d'avance	10 735	10 735	
Total	14 156	12 641	1 515
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Avoirs à recevoir	53
Produits à recevoir	1 303
Divers prod. à recevoir	550
Int.cour./obligat.et bons	1 705
Total	3 610

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	129 724	750			130 474
Total	129 724	750			130 474
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		750			

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFRALEX
le chargé du mandat

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 63 294 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 341	21 341		
Dettes fiscales et sociales	41 953	41 953		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	63 294	63 294		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	21 341
Dettes prov./conges payes	4 330
Charg.soc./conges a payer	2 187
Autr.charg.social.a payer	35 189
Total	63 047

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	10 735		
Total	10 735		

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFRALEX
le chargé du mandat

 Autres informations**Engagements de retraite**

Le montant de la provision enregistrée en comptabilité au titre des engagement de départ à la retraite s'élève à 130 474 € au 31 décembre 2018.

Les droits du personnel de l'association en cas de départ à la retraite volontaire sont définis par le statut des personnels des organismes de développement économique. Le régime des indemnités de départ à la retraite est un régime à prestations définies qui est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Les principales hypothèses actuarielles prises en compte dans le calcul de l'engagement sont les suivantes :

L'âge de départ à la retraite retenu sur la base d'un départ volontaire est de 62 ans pour l'ensemble du personnel ;

Le taux de revalorisation annuel des salaires est de 1% ;

Le taux d'actualisation est de 1,7 % ;

Le taux de rotation retenu est « faible » ;

Le taux de charges sociales patronales est de 53 % ;

La table de mortalité est INSEE 2012-2014 ;

La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Le Commissaire aux Comptes
pour CIFALEX
le chargé du mandat